



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°216
septembre 2021

page 2

vos délégués rendent compte

- CHSCT du 27 juin
- CHSCT du 2 septembre

page 3

ça bouge dans les services départementaux

- alerte à Malifeu
- accord national sur le télétravail
- indemnités des élus du Département
- actualité des services

page 4

ici et ailleurs

- accueillons les réfugiés afghans
- 5 octobre : toutes et tous dans la rue !



section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

Cherchons l'erreur !

Lors des élections départementales de juin, une nouvelle majorité a été mise en place avec, pour la première fois, l'entrée d'élus écologistes. Lors de la séance du 1^{er} juillet, Jean-Luc Chenut a été réélu président du Département. Le 22 juillet, SUD a pris l'initiative de lui demander une rencontre, non pas pour faire connaissance – nous nous fréquentons depuis quelques années maintenant – mais pour évoquer les dossiers laissés en suspens depuis près d'un an du fait des élections. Un rendez-vous nous a été proposé le 6 septembre en compagnie de Stéphane Lenfant, encore vice-président en charge du Personnel à ce moment-là.

Nous avons tout d'abord pu rappeler que nous ne rencontrons pas un élu politique mais bien notre employeur. Puis, nous avons exposé notre vision de la situation des services du Département, du manque de moyens humains, des alertes que nous avons lancées et des recours juridiques que nous avons faits. Sans surprise, le Président n'a pas accepté le terme d'« austérité », rappelant le budget investi dans l'aide sociale pendant son mandat... Le DGS a alors précisé qu'augmenter les moyens humains n'était pas forcément la bonne solution, qu'il fallait aussi questionner l'organisation du travail. Les collègues dont les heures sont régulièrement écrêtées apprécieront...

Au chapitre des bonnes nouvelles – il y en a ! – le président nous a rappelé l'engagement d'une enveloppe de renfort humain d'1 million d'euros pour le secteur social – c'est donc qu'il y en a besoin ! Il nous a informés de la création de 3 ou 4 CDAS, dont 2 sur la couronne rennaise. Nos alertes sur la charge de travail dans ce secteur étaient donc justifiées...

Et puis, en raison de la crise sanitaire, le budget de fonctionnement n'est temporairement plus bloqué par le fameux taux de 1,2% : c'est le moment d'investir en personnel !

Avant de se quitter, le président nous a dit sa volonté de repartir sur de nouvelles bases de discussion. Nous lui avons répondu que nous avons, nous aussi, l'impression que le dialogue social avait été compliqué en fin de mandat. Nous attendons donc du nouvel exécutif que les échanges soient plus constructifs. Suite aux annonces qui ont suivies la dernière session départementale, SUD espère que les changements de casting sont terminés et que Laurence Roux, nouvelle vice-présidente en charge du Personnel, sera à l'écoute des syndicats. ■





vos délégué.es rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CHSCT du 27 juin

● **Assistant-es de prévention (APRP) :** Ce dossier, engagé en 2019, tarde à se clôturer, Covid oblige mais pas seulement ! SUD a demandé la rédaction d'un protocole clair. L'administration a organisé une rencontre le 21 septembre mais il reste des points à clarifier sur les missions de prévention pour chaque secteur d'activité et sur les interpellations des APRP directement auprès de l'ASSAT. SUD estime également que le montant de la prime proposée à 20€ n'est pas digne des responsabilités importantes des APRP qu'on souhaite leur déléguer.

● **ENS :** Le déploiement des armoires chauffantes et la dotation en EPI sont considérés comme réglés sur l'ensemble des sites. Si ce n'est pas le cas, prévenez-nous. SUD a mis l'accent sur la nécessité d'un renforcement de la prévention de la maladie de Lyme et d'autres maladies infectieuses présentes dans le milieu naturel. Le Dr Recan confirme que le dépistage sérologique n'est pas fiable et la reconnaissance en maladie professionnelle très compliquée.

● **Enquête « Comment vivez-vous la crise sanitaire ? » :**

Un sondage à l'initiative de l'administration a été réalisé début 2021 pour apprécier le mal-être des agent-es et des collectifs de travail pendant la crise sanitaire. 882 agent-es (26% de l'effectif) ont répondu au questionnaire qui a mis en évidence que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact majeur sur la santé physique et psychique des agent-es. Si la situation est plutôt positive, le profil des répondant-es, majoritairement administratif (siège et agence), n'est pas représentatif de l'ensemble du personnel puisque les agent-es des routes, des collègues, des ENS et les assistantes familiales (AF) sont inexistant-es dans l'enquête. Pour avoir une photographie générale, SUD a demandé que l'étude soit étendue à l'ensemble de ces personnels.

● **Bilan formation CHSCT 2020 :** SUD a demandé que la formation gestes et postures, obligatoire à la prise de poste pour les nouveaux embauchés, soit dispensée à tou-ttes les agent-es soumis-es à une pénibilité physique. Cette observation a été entendue par le responsable de la formation. Idem pour la formation sensibilisation au risque amiante pour l'ensemble des APRP Collège/Route/ENS.

● **Rapport d'activité 2020 santé et médecine du travail :** Compte tenu des confinements liés au Covid et de la démission d'un médecin de prévention, il y a eu beaucoup moins de consultations mais toujours autant de travail avec le suivi des agent-es fragiles SarsCov2. Pour autant, même si le télétravail a mis sous cloche un temps



la dégradation des collectifs de travail et la souffrance au travail de certains, l'intensification du travail et les RPS n'ont pas cessé. Toujours sur le podium les agent-es des CDAS ! Les agent-es des collègues sont aussi très exposé-es aux TMS accentués par la surcharge de travail liée à la désinfection des locaux. Pour les agent-es administratif-ves, le télétravail peut être un facteur de protection mais tout dépend de l'équilibre familial et professionnel et des conditions matérielles à domicile !

A noter, une excellente évaluation des conditions de travail des assistantes familiales, reconnu comme un métier lourd psychologiquement, dans une organisation de travail rythmée et intense, en manque de soutien du référent éducatif lui-même débordé ou épuisé. Une situation exceptionnelle qui a confirmé la place centrale des assistantes familiales au sein de l'ASE et où le soutien de l'institution apparaît plus qu'essentiel.

● **Bilan 2020 service social du travail :** Une grande partie de son activité est consacré à l'écoute des agent-es en détresse liée au confinement. Les 40-59 ans et les agent-es des CDAS et des collègues sont très représenté-es. 28% des nouvelles situations concerne des contractuel-les (en augmentation), majoritairement sur des problématiques d'ordre financier, de santé et de travail.

● **Amiante :** Les chantiers tests ont validé les protocoles d'intervention des agents EMAT de l'agence de Rennes. L'expérimentation va pouvoir commencer, un bilan des modes opératoires sera transmis au CHSCT. SUD s'est interrogé sur la gestion des déchets. Le service Prévention a indiqué qu'un protocole précis a été mis en place jusqu'au traitement par Chimirec. ■

CHSCT du 2 septembre

Après les annonces de Macron et la sortie du décret du 5 août, SUD avait demandé la saisine du CHSCT concernant la vaccination obligatoire et l'obligation d'un passe sanitaire sur le lieu de travail.

Nous avons rappelé que la vaccination large et massive est aujourd'hui le seul moyen pour combattre la pandémie. Pour autant, SUD condamne l'instauration du passe sanitaire avec ses conséquences en termes d'accès aux services publics, de discrimination à l'embauche, de suspension de salaire et de non reconduction de salarié-es en CDD.

Au Département, le périmètre du personnel soumis à l'obligation vaccinale par la loi concernent les professionnel-les de santé, psychologues, infirmières PA/PH et gestionnaires de cas MAIA en excluant les autres personnels en CDAS. Pour le contrôle du passe sanitaire dans les locaux du Département, seul l'espace d'exposition aux Archives départementales sera concerné.

Pour les collègues, les protocoles de restauration ne seront pas modifiés (1 place sur 2, passage classe par classe). ■



ça bouge

dans les services départementaux



alerte à Malifeu

En juillet, SUD alertait le Président du Département sur les conditions d'occupation et de travail dans les locaux de Malifeu. En plus des conditions matérielles qui ne sont pas optimum, nous soulevons l'isolement à certains moments des agent-es recevant des familles dans des locaux éloignés de 400m du CDAS de Villejean. Nous insistons sur la nécessité à ne pas négliger l'accueil du public des services PMI/ASE et du SAFED. **Cette fonction d'accueil ne peut se résumer à un digicode !**

Pour SUD ce postulat est inacceptable tant du point de vue des conditions de travail, que du service public. Nous demandons que les agent-es travaillant (aujourd'hui ou en 2022) sur le site Malifeu soient entendu-es sur ces points.

En réunion partenariale, SUD a relayé les inquiétudes des agents (DSN, SAFED, PMI Villejean) et une nouvelle fois rappelé les raisons de cette alerte. Les questions liées à la sécurité des personnels seraient travaillées dans les prochains mois. SUD ne lâchera rien sur les conditions de travail des collègues afin de garantir leur sécurité, leur santé et le service public. **Avant d'avoir à gérer les situations d'urgence, il est nécessaire de penser une organisation de travail qui tienne compte de la spécificité de l'activité pour adapter l'environnement de travail !**

accord national sur le télétravail

Le 13 juillet, les 9 organisations syndicales (dont SUD Solidaires) de la fonction publique ont signé un accord sur le télétravail qui doit apporter un socle de garanties pour les agent-es.

Cet accord oblige les employeurs à engager des négociations sur ce sujet. **Il rappelle le droit à la déconnexion et met en place l'indemnité de frais de télétravail (2,5€ par jour, une folie!)**

Dans notre collectivité un protocole est déjà engagé sur ce mode de travail. Pour autant, **SUD revendique qu'une négociation soit lancée sur l'indemnité de frais de télétravail.** Une demande que nous avons déjà portée mais qui n'avait pas été retenue. **Nous attendons aussi une réflexion plus large sur l'aide que l'on pourrait apporter aux agent-es dont les missions ne sont pas télétravaillables,** notamment en termes de déplacements. Nous attendons également que les heures effectivement réalisées soient comptabilisées. SUD sera présent pour que ces sujets soient mis sur la table.



indemnités des élu-es du Département

Une nouvelle mandature est souvent synonyme de mise à jour des indemnités des élu-es. On s'attendait à ce que nos représentant-es, conscient-es de la situation financière et des efforts demandés aux citoyen-nes et aux agent-es, s'astreignent à une certaine modération en n'augmentant pas les montants votés au mandat précédent.

Ce ne fut pas le cas en Ile-et-Vilaine cette année puisque les élu-es se sont octroyé-es une augmentation de leur indemnité de 6 à 24% (+155€ brut mensuel pour les conseiller-ères, +233€ pour les vice-président-es, +1360€ pour le président). S'il faut, certes, reconnaître que cela reste inférieur aux plafonds autorisés, ça n'en est pas moins substantiel. On s'attend maintenant à ce que les agent-es du Département puissent bénéficier d'une revalorisation salariale, à l'exemple de Lyon Métropole !

actualités des services

Collèges : Après le ralentissement lié au COVID, SUD reprend la tournée des collèges pour recueillir les observations et questions des agent-es en matière de travail, de pénibilité physique et d'effectifs.

ENS : L'achat de nouveaux terrains par le Département, une bonne chose sur le plan de la protection de la biodiversité et des paysages, questionne cependant SUD. Des recrutements supplémentaires sont-ils prévus ? Cela n'est visiblement pas envisagé au motif que tous les espaces ne nécessitent pas le même entretien et que certains sont gérés par des conventions avec des éleveurs. L'intervention d'entreprises privées serait, nous dit-on, à la marge ! Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Service Agriculture-Eau-Transitions : Avec un projet de mandature résolument en faveur de l'agriculture durable, on s'attend forcément à un renforcement de la compétence et des engagements visant à conforter le service Agriculture-Eau et Transition. Or, depuis plusieurs années, celui-ci ne fonctionne plus qu'avec une large majorité de contractuel-les. Qu'en sera-t-il demain ? C'est un sujet que nous envisageons d'aborder avec Benoît Sohier, le délégué à l'agriculture et à l'aménagement foncier.

Routes : L'intersyndicale SUD-CFDT va relancer le Président sur la reconnaissance des missions des REER et la revalorisation de leur métier.



accueillons les réfugié·es afghan·es

Après l'abandon de la population afghane par la communauté internationale, les talibans ont à nouveau pris le contrôle de l'Afghanistan.

Nous nourrissons les pires craintes pour le quotidien des femmes et des jeunes filles qui vont se voir privées de l'essentiel de leurs libertés.

Il en est de même pour les personnes LGBTQI+ qui vont subir l'oppression et la violence d'un régime pour qui l'homosexualité est une maladie.

Dans son allocution télévisée du 16 août, E. Macron a joué une nouvelle fois la carte de la peur et de l'extrême droite alors que, de son côté, l'Angleterre s'est dite prête à ouvrir ses portes aux réfugié·es afghan·es, même sans passeport.

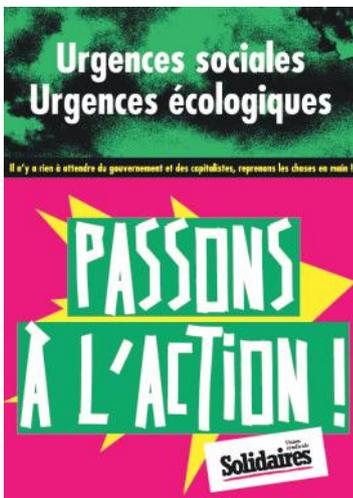
Heureusement, plusieurs communes françaises, comme Rennes, Nantes ou encore Paris, ont fait preuve d'humanité en se portant

d'ores et déjà candidates à l'accueil des Afghan·es réfugié·es.

Pour Solidaires, l'heure est à la solidarité internationale, à l'accueil de tous et toutes celles et ceux qui demanderont aide et asile et à la poursuite de la lutte contre tous les fascismes, qu'ils soient nationalistes ou religieux.



5 octobre : toutes et tous dans la rue !



Le COVID-19 a mis en lumière le manque de moyens humains et matériels pour les hôpitaux.

Face à un gouvernement qui n'a pas tiré les leçons de l'échec des politiques néolibérales saccageant nos services publics, l'emploi et la sécurité sociale, pour s'opposer

à la dérive d'une société qui s'enfoncé chaque jour un peu plus dans l'autoritarisme, il est temps d'imposer des mesures fortes pour la justice sociale et la justice écologique : **nous revendiquons un « quoi qu'il en coûte social et écologique » !**

Construisons une journée qui pèse, redonne confiance collectivement et remette nos revendications et solutions au cœur des discussions dans les entreprises, les administrations et dans l'espace public.

Avec l'intersyndicale Solidaires, CGT, FO, FSU, faisons du 5 octobre le départ de mobilisations fortes et victorieuses !



information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :